



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

PROCÈS-VERBAL N°09

Réunion du :	Mardi 15 septembre 2026 à 14h00
Président de séance :	MME BAUDRY
Présents :	MM. COKGUL – MACINA
Assiste :	M. LE RIGOLEUR
Excusés :	MME SYLVESTRE – MM. PODAN MAVOUNZY - PEZIERE

Toutes les décisions figurant au présent procès-verbal sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain de leur notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du Règlement Sportif du DVOF.

APPEL AUX CLUBS

La Commission informe que des places restent disponibles dans les différentes catégories suivantes :

- ANCIENS D4 : 1 place
- PLUS 55 ANS : 2 places
- PLUS 45 ANS : 1 place
- CDM D2 : 3 places
- SENIORS D4 : 2 places
- U18 D3 : 3 places
- U17 D1 : 3 places
- U15 D2 : 2 places
- U14 D5 : 1 place

La Commission précise que les engagements seront clos au plus tard le 28 septembre 2026.

Dans l'hypothèse où le championnat aurait déjà débuté dans l'une des catégories concernées, les rencontres correspondantes seront programmées sur une journée de remise propre à chaque catégorie.





1. AJOUTS/RETRAITS D'EQUIPES

CHAMPIONNAT U18

520871 – PUISEUX LOUVRES 95 FC

Courriel du 09/09/2026

La Commission prend note du retrait d'engagement de l'équipe U18 D3/A ;
Invite le club à faire la modification du dossier d'engagement via *Extranet*.

500611 – BEAUCHAMP AS (U18 D3/A)

Courriel du 12/09/2026

La Commission prend note du retrait d'engagement de l'équipe en U18 D3/A ;
Considérant que ce retrait intervient après la parution des calendriers ;
Décide d'infliger au club une amende de 110 € conformément à l'Annexe Financière n°2

CHAMPIONNAT U16

520871 – PUISEUX LOUVRES 95 FC

Courriel du 09/09/2026

La Commission prend note du retrait d'engagement de l'équipe U16 D4/A
Invite le club à faire la modification du dossier d'engagement via *Extranet*.

527269 – ST BRICE FC (U16 D4)

Courriel du 09/09/2026

La Commission prend connaissance de la demande du club relative à l'engagement d'une équipe supplémentaire en U16 D4, ainsi que de son souhait de voir cette équipe évoluer en alternance avec son équipe 2, engagée en U16 D1/A.
La Commission accorde l'alternance demandée ;
Décide d'engager cette équipe en U16 D4/A.

528672 – ECOUEN FC (U16 D4)

Courriel du 10/09/2026

La Commission prend note de la création d'une équipe en U16 D4 ;
Valide l'engagement d'ECOUEN FC 3 en U16 D4/A.
Cette équipe devra impérativement jouer à 15h30 (coup d'envoi) pour ne pas avoir de conflit d'installation.
Invite le club à faire la modification du dossier d'engagement via *Extranet*.

500712 – EZANVILLE ECOUEN US (U16 D4/A)

Courriel du 11/09/2026

La Commission prend note du retrait d'engagement de l'équipe en U16 D4/A ;





Considérant que ce retrait intervient après la parution des calendriers ;
Décide d'infliger au club une amende de 110 € conformément à l'Annexe Financière n°2

500565 – SURVILLIERS AVENIR (U16 D4)

Notification Extranet du 14/09/2026

La Commission prend note de la création d'une équipe en U16 D4 ;
Valide l'engagement de SURVILLIERS AVENIR en U16 D4/A.

542402 – FOSSES UF (U16 D4)

Courriel du 15/09/2026

La Commission prend note de la création d'une équipe en U16 D4 ;
Valide l'engagement de FOSSES UF en U16 D4/A ;
Invite le club à faire la modification du dossier d'engagement via *Extranet*.

CHAMPIONNAT U15

530273 – PARMAIN AC (U15 D2/B)

Courriel du 11/09/2026

La Commission prend note du retrait d'engagement de l'équipe en U15 D2/B
Considérant que ce retrait intervient après la parution des calendriers ;
Décide d'infliger au club une amende de 110 € conformément à l'Annexe Financière n°2

500565 – SURVILLIERS AVENIR (U15 D2/A)

Notification Extranet du 14/09/2026

La Commission prend note du retrait d'engagement de l'équipe en U15 D2/A
Considérant que ce retrait intervient après la parution des calendriers
Décide d'infliger au club une amende de 110 € conformément à l'Annexe Financière n°2

CHAMPIONNAT U14

511509 – ROISSY EN FRANCE US 2

Notification Extranet du 12/09/2026

La Commission prend note de la création d'une équipe en U14 D5 ;
Valide l'engagement de ROISSY EN FRANCE US en U14 D5/B ;
Informe toutefois l'impossibilité de respecter l'alternance demandée avec l'équipe 1 en U14 D2/A.





2. MODIFICATION DATE/HORAIRES/LIEUX

CHAMPIONNAT U18

519844 – OSNY FC

Courriel du 10/09/2026

La Commission prend connaissance d'un problème d'alternance concernant l'équipe U18 D2/B ;

En conséquence, elle décide de modifier les dates des rencontres suivantes :

- 79019859 – VS BEAUCHAMP AS 1 : rencontre initialement prévue le 20/09/2026, reportée au 25/10/2026 ;
- 79019846 – VS CERGY PONTOISE FC 2 : rencontre initialement prévue le 06/12/2026, reportée au 10/01/2027 ;
- 79019917 – VS COSMO TAVERNY 1 : rencontre initialement prévue le 14/03/2027, avancée au 21/02/2027 ;
- 79019930 – VS ST BRICE FC 2 : rencontre initialement prévue le 25/04/2027, avancée au 18/04/2027.

79019863 COURDIMANCHE AS 1 / COSMO TAVERNY 1 du 20/09/2026 U18 D2/B

Courriel du 15/09/2026

La Commission prend note de la demande de changement d'horaire du match cité ci-dessus, en raison d'un problème de sécurité sur son installation ;

Donne son accord pour un coup d'envoi à 14h30 ;

Demande au club de COURDIMANCHE AS de prévenir son adversaire que ce match se déroulera à 14h30.

CHAMPIONNAT U16

79032160 PONTOISIENNE JS 1 / JOUY LE MOUTIER FC 2 du 20/09/2026 (U16 D3/B)

Courriel du 15/09/2026

La Commission prend connaissance de la demande de modification de l'horaire de la rencontre, avec un coup d'envoi fixé à 12h00 au lieu de 11h00, en raison d'un conflit d'installation avec l'équipe CDM D1 de l'AS PORTUGAIS DE CERGY (552572), dont la rencontre est programmée à 9h45 sur le même terrain.

La Commission donne son accord à cette demande.

Par ailleurs, la Commission demande au club PONTOISIENNE JS de rechercher une solution pérenne afin d'éviter tout conflit d'installation au cours de la saison avec l'équipe CDM de l'AS PORTUGAIS DE CERGY, notamment par une éventuelle modification de l'horaire habituel du coup d'envoi.





En cas d'impossibilité de mettre en place une solution permanente, la Commission demande au club PONTOISIENNE JS d'adresser un courriel pour chaque rencontre concernée par un conflit d'installation.

La Commission examinera alors chaque situation et prendra la décision appropriée.